

La Solution Detox de Greenpeace et l'engagement de FAST RETAILING

Dans la lignée de son programme de durabilité à long terme, FAST RETAILING reconnaît le besoin urgent d'éliminer les rejets industriels de toutes substances chimiques dangereuses (1). Conformément à son approche basée sur la prévention (2) et sur le Principe de précaution (3), FAST RETAILING a pris l'engagement de déversement zéro (4) de toutes substances chimiques dangereuses au long du cycle de vie et de toutes les procédures de fabrication associées à la production et à l'utilisation de tous les produits vendus par FAST RETAILING (5) ; et ce, d'ici le 1er janvier 2020.

Nous reconnaissons que pour atteindre ce but, les mécanismes de divulgation et de transparence concernant les substances chimiques dangereuses utilisées sur nos chaînes d'approvisionnement mondiales sont importants et nécessaires, dans la lignée du « Principe du droit de savoir » (6). Dans la lignée de ce principe, nous allons accroître la mise à disposition du public et la transparence de notre liste de substances restreintes et notre processus de vérification, et divulguerons publiquement tout déversement de substances chimiques dangereuses survenant sur notre chaîne d'approvisionnement.

FAST RETAILING s'engage aussi à soutenir le changement systémique (politique et sociétair) pour parvenir à un déversement zéro de substances chimiques dangereuses (en lien avec les chaînes d'approvisionnement et les cycles de vie des produits) avant la fin de la prochaine génération (7). Cet engagement comprend un investissement durable dans le secteur du mouvement, auprès des gouvernements, et dans les domaines de la science et de la technologie, afin de réaliser ce changement systémique et d'encourager l'évolution du secteur vers cet objectif.

L'objectif 2020 demande aussi une action collective du secteur et un engagement des régulateurs et autres parties prenantes. À cette fin, FAST RETAILING travaillera avec d'autres sociétés du secteur de l'habillement et autres marques vendues, ainsi qu'avec les fournisseurs de matières, le secteur des produits chimiques dans son ensemble, les ONG et autres parties prenantes.

FAST RETAILING entend que la portée de l'engagement acquis est une vision à long terme doublé d'une pratique à court terme à définir par le plan d'action individuelle suivant :

Plan d'action individuelle

1. Divulgation de la chaîne d'approvisionnement

Dans la lignée de l'engagement de FAST RETAILING envers le droit, pour le public, de connaître les substances chimiques employées sur sa chaîne d'approvisionnement mondiale et dans les produits qu'elle fabrique et/ou vend, FAST RETAILING engagera les actions suivantes :

1. Publication de sa « Liste des substances restreintes » actualisée, et processus de vérifications d'ici à la fin avril 2013, puis annuellement.
2. Publication des déversements de substances chimiques dangereuses (à commencer, au moins, par les 11 groupes de produits chimiques prioritaires de la note 8 et par les limites de détection de la note 4) sur la chaîne d'approvisionnement, via une transparence complète des installations (situation et données individuelles de chaque installation, divulgation du niveau individuel d'utilisation des produits chimiques de chacune et données relatives aux déversements). Ceci se fera à travers un processus croissant, à commencer par les actions suivantes :
 - i) Avant la fin du mois de mai 2013, au moins 10 de nos plus grands fournisseurs chinois (et toutes leurs installations), à l'aide de la plateforme en ligne de l'Institut des affaires publiques et environnementales -IPE- et du modèle de recueil des données convenu par l'IPE, et au moins 10 de nos plus grands fournisseurs « Global south » (et toutes leurs installations) à l'aide d'une plateforme de divulgation régionale équivalente à la plateforme IPE et le modèle de recueil des données convenu avec les mêmes 20 fournisseurs d'ici à la fin juin 2013 ;

- ii) Avant décembre 2013, d'autres fournisseurs chinois (et toutes leurs installations, outre celles citées au point i) ci-dessus) et d'autres fournisseurs d'ailleurs dans le « global south », à l'aide de plateformes nationales PRTR ou d'une plateforme de divulgation mondiale équivalente à la plateforme IPE et du modèle de recueil de données convenu avec les fournisseurs en question (et toutes leurs installations) ; sans oublier les installations citées au point i) ci-dessus, à savoir au moins 20 fournisseurs au total (et toutes leurs installations), comme le prévoient leurs plateformes respectives de divulgation et leurs conditions générales ci-dessus (soit l'équivalent d'au moins 80 % de la production mondiale totale de Fast Retailing).

*Nous publierons toutes les données comme indiqué ci-dessus via notre site Internet public et ajouterons les autres plateformes comme cité ci-dessus, dès qu'elles seront disponibles.

2. Politique d'élimination des APEO

Nous reconnaissons les dangers intrinsèques de tous les APEO, et donc qu'il est prioritaire d'en éliminer l'utilisation sur toute notre chaîne d'approvisionnement mondiale. Il existe de multiples modes de contamination potentielle par des APEO sur la chaîne d'approvisionnement (y compris les formules chimiques) et nous avons la volonté d'améliorer à la fois nos formations et nos vérifications sur la chaîne d'approvisionnement conjointement à d'autres marques mondiales. Nous voulons aussi nous assurer nos fournisseurs disposent des toutes dernières informations sur les APEO, soulignant les situations où il y a un risque que les APEO puissent être présents dans la contamination non documentée de formules de fournisseurs de produits chimiques.

Outre ces actions, FAST RETAILING appliquera son interdiction des APEO par le biais des actions suivantes :

- Engager une enquête sur la conformité actuelle à cette exigence, et en rapporter les conclusions au public avant la fin du mois de juin 2013 ;
- Consolider les termes de nos contrats avec les fournisseurs pour nous assurer que seules des formules libres de produits chimiques APEO sont utilisées avant la fin du mois de juin 2013 ; et
- Travailler avec notre chaîne d'approvisionnement et les autres leaders mondiaux du secteur pour garantir que la plupart des limites technologiques actuelles de détection soient appliquées via les limites détectables les plus faibles dans nos dispositifs de test.

3. Politique d'élimination du perfluorocarbone (PFC)

Dans la lignée du principe de précaution et du danger intrinsèque potentiel de tous les PFC, FAST RETAILING s'engage à éliminer tous les PFC pour tous les articles fabriqués et/ou vendus par Fast Retailing. L'élimination de l'utilisation de tous les PFC sera soutenue par :

- i. Élimination de tous les PFC C7 et C8 avant le 31 décembre 2013 ; et élimination de tout le reste des PFC avant le 1er juillet 2016.
- ii. Un rigoureux système de contrôle pour garantir qu'aucune trace de PFC ne s'introduit sur notre chaîne logistique dans le droit-fil de ce qui est prévu ci-dessus.
- iii. Travailler en partenariat avec notre chaîne logistique et le reste des leaders du secteur mondial pour accélérer le passage aux technologies libres de PFC.

4. Objectifs pour les autres substances chimiques dangereuses

- i). FAST RETAILING s'engage à examiner régulièrement la science des produits chimiques utilisés dans les secteurs textile/de l'habillement et à mettre régulièrement à jour, au moins une fois par an, sa politique sur les produits chimiques de sorte à restreindre encore davantage, voire interdire, les substances chimiques à mesure que de nouvelles preuves de leur impact feront leur apparition.
- ii). Dans ce contexte, nous reconnaissons le besoin non seulement de rapporter au public la preuve de l'élimination des 11 groupes de substances chimiques dangereuses identifiées comme étant une priorité mais aussi établir des objectifs de progression intermédiaire en matière d'élimination des substances chimiques dangereuses (au-delà de ces 11 groupes de substances chimiques prioritaires) et l'introduction de substances inoffensives d'ici à 2015 sur la voie de l'élimination complète pour le 1er janvier 2020.
- iii). Nous soutiendrons aussi une approche sectorielle pour garantir que l'utilisation de substances chimiques dans les produits que nous vendons soit gérée de façon responsable et dans la lignée de l'engagement ci-dessus, et en particulier l'approche des dangers intrinsèque. Dans la lignée de ceci, FAST RETAILING s'engage à renforcer le travail d'inventaire des substances chimiques du secteur et la liste des précautions à prendre concernant les substances chimiques dangereuses à éliminer (liste noire), ce qui permettra de dresser cet inventaire et la liste noire sur la base d'une méthodologie de dépistage des dangers intrinsèque avant décembre 2013.(9)
- iv). Les actions individuelles ci-dessus seront réévaluées par FAST RETAILING à intervalles réguliers, au moins annuellement.

5. Huit semaines après signature de cet accord, Fast Retailing publiera :

- Les étapes qu'il faudra suivre pour développer plusieurs cas pratiques de remplacement (par exemple lorsque nous avons remplacé ou remplaçons l'un des 11 groupes de substances chimiques dangereuses comme indiqué ci-dessous (8) par davantage de substances chimiques inoffensives sous une forme crédible (par exemple le « système Subsport »)
- Les étapes soulignant notre état d'avancement et comment nous allons prendre la tête du développement de la méthodologie de détection des dangers intrinsèques (à développer en étroite consultation avec les parties prenantes et ONG pertinentes, y compris Greenpeace, sur la base d'une série de critères d'encadrement fixés en commun).

Lors de la première révision annuelle de cette IAP, Fast Retailing fournira sa feuille de route en vue d'étendre ses obligations contractuelles au-delà des fournisseurs directs, comme le préconise la note de bas de page (5).

(1) Par les substances chimiques dangereuses, on entend toutes les substances qui affichent intrinsèquement des propriétés dangereuses : persistante, bioaccumulative et toxique (PBT) ; très persistante et très bioaccumulative (vPvB) ; cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction (CMR) ; perturbateurs endocriniens (ED) ; ou autres propriétés également inquiétantes (pas uniquement celles qui ont été réglementées ou restreintes dans d'autres régions). Cela va exiger l'établissement, idéalement avec d'autres acteurs du secteur, de la liste correspondante des substances chimiques dangereuses concernées à passer en revue régulièrement.

(2) Cela signifie aussi des solutions axées sur l'élimination de l'utilisation à la source, pas uniquement la gestion des risques ou en fin de cycle. Cela exige encore le remplacement par des substances chimiques inoffensives ou, lorsque nécessaire, l'adoption de solutions alternatives non chimiques, comme réévaluer la conception du produit ou le besoin fonctionnel de produits chimiques.

(3) Cela veut dire mener des actions de prévention dans l'attente de preuves scientifiques concluantes concernant la cause et l'effet entre la substance (ou activité) et le dommage. On part de l'hypothèse suivant laquelle certaines substances dangereuses ne peuvent pas être rendues inoffensives par l'environnement récepteur (à savoir qu'il n'y a pas de niveaux « acceptables au plan environnemental » / d'utilisation ou de déversement « sûr/e ») et que la prévention de dommages potentiellement sérieux ou irréversibles est nécessaire, même en l'absence de toute certitude scientifique absolue. Le processus d'application du principe de précaution doit impliquer un examen de toute la gamme des alternatives, y compris, lorsque nécessaire, le remplacement par le développement d'alternatives durables lorsqu'elles n'existent pas encore. Le Principe de précaution est appliqué pour tous les produits vendus par FAST RETAILING (et toute entité dirigée par ou placée sous licence des entités du Groupe FAST RETAILING).

(4) Par déversement zéro, on entend l'élimination de tous les déversements, via toutes les voies de déversement, à savoir décharges, émissions et pertes, de notre chaîne d'approvisionnement et de nos produits. « Élimination » ou « zéro » signifie « non détectable, dans les limites de la technologie actuelle », et ne se produisant que naturellement à des niveaux de fond acceptables.

(5) Cela veut dire que l'engagement s'applique aux pratiques environnementales de toute la société (le Groupe et toutes les entités qu'il dirige ou placées sous sa licence) et pour tous les produits vendus par FAST RETAILING ou l'une de ses filiales (par exemple, Uniqlo et toute autre marque de distribution de Fast Retailing). Cela comprend tous ses fournisseurs ou installations, au plan horizontal à travers toutes les marques possédées ou sociétés sous licence, et au plan transversal sur toute la chaîne d'approvisionnement.

(6) On entend par « Droit de savoir » les pratiques qui permettent au grand public d'accéder à l'information environnementale. Dans le cas concret, il s'agit des utilisations et déversements de produits chimiques basés sur les quantités signalées de déversement de substances chimiques dangereuses dans l'environnement, produit par produit, installation par installation, au moins d'une année sur l'autre.

(7) On considère qu'en général une génération s'étend sur 20 à 25 ans.

(8) Les 11 groupes de substances chimiques dangereuses prioritaires sont : 1. Alkylphénols 2. Phtalates 3. Retardateurs de flamme bromés et/ou chlorés 4. Colorants azoïques 5. Composés organostanniques 6. Produits chimiques perfluorés 7. Chlorobenzènes 8. Solvants chlorés 9. Chlorophénols 10. Paraffines chlorées à chaîne courte 11. Métaux lourds comme le cadmium, le plomb, le mercure et le chrome (VI).

(9) La méthodologie vise à garantir que la liste de précaution des substances chimiques dangereuses concernées (la liste noire) dressée à partir du travail de détection effectué reflète les dernières preuves scientifiques disponibles (publiées ou provenant de sources industrielles) lorsque ces preuves indiquent une inquiétude ou une inquiétude potentielle au sujet d'une ou plusieurs des propriétés intrinsèques comme indiqué à la note de pied de page (1), sans attendre que les standards gouvernementaux ou la législation identifient ces substances ou interdictions/restrictions.